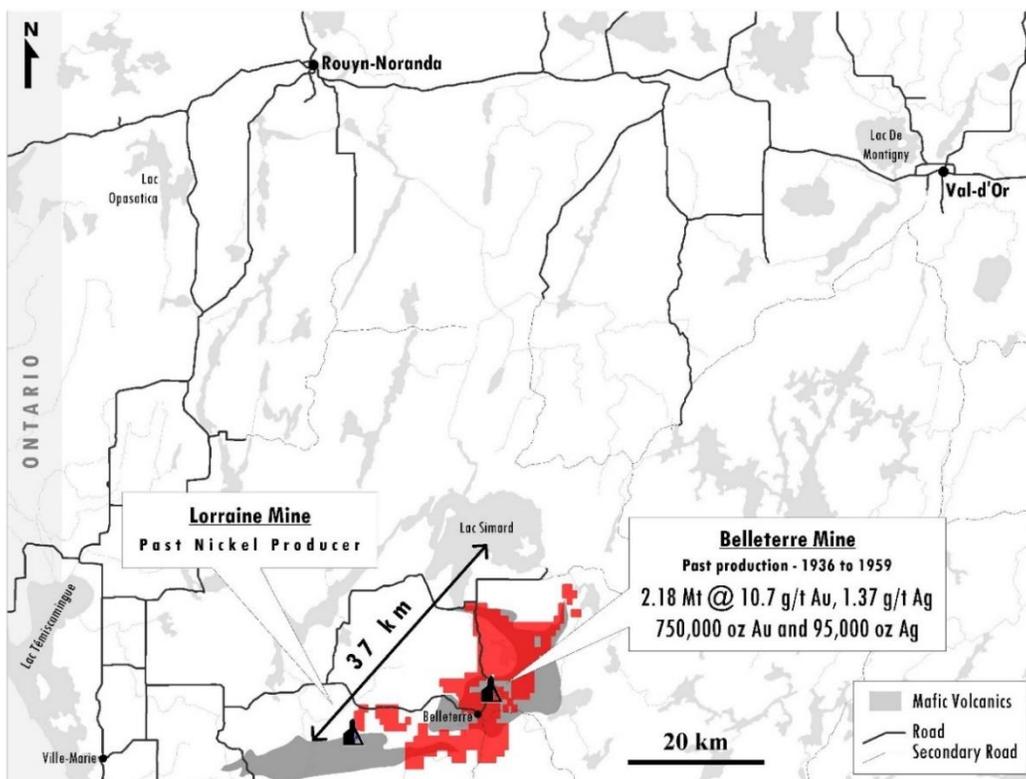


**COMMUNIQUÉ****VIOR SIGNE UNE CONVENTION POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIENNE MINE D'OR BELLETERRE ET CONSOLIDE UNE POSITION DE TERRAIN À L'ÉCHELLE D'UN DISTRICT, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, QUÉBEC**

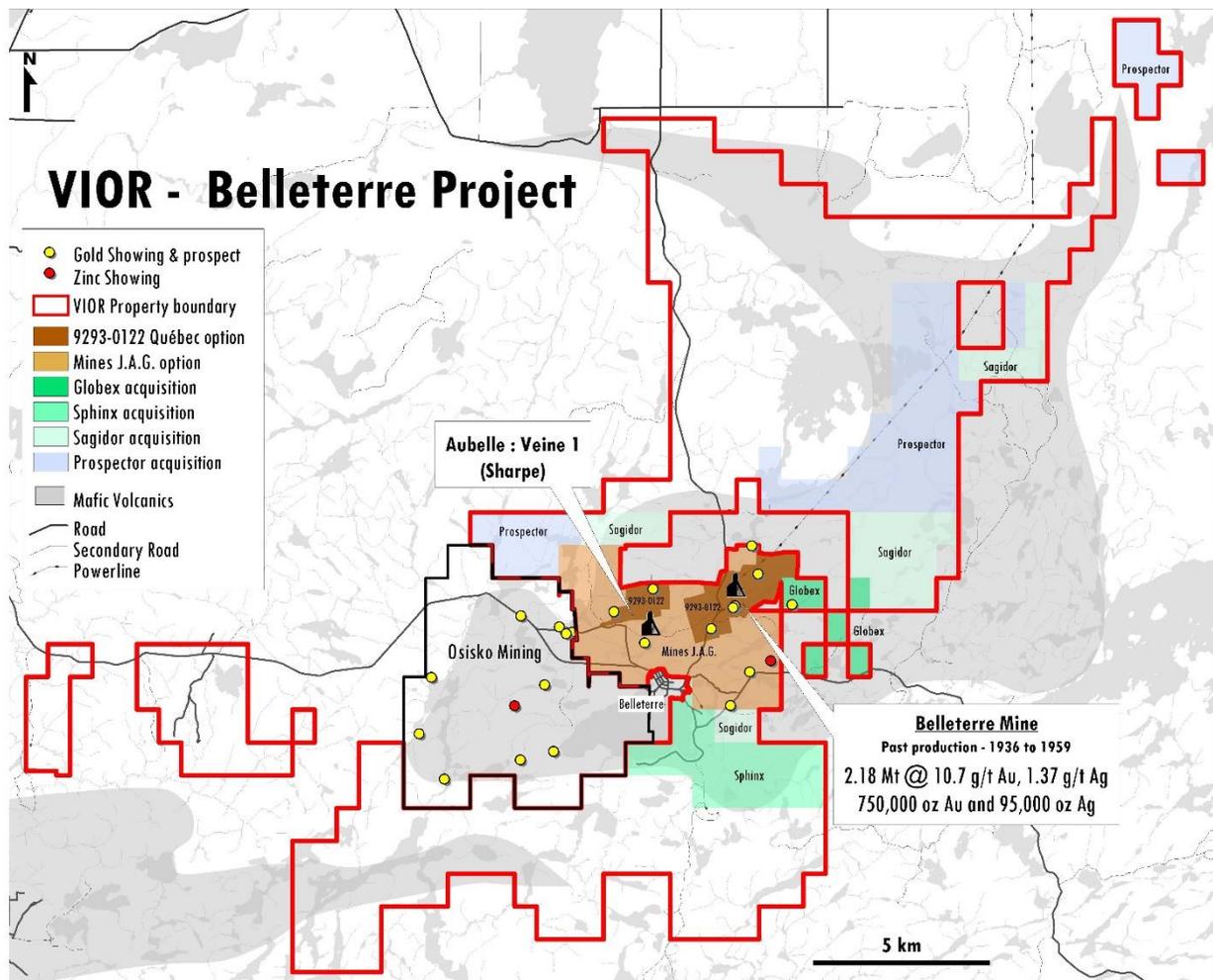
**Montréal, Québec, le 4 février 2021 - VIOR INC. (« Vior » ou la « Société ») (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51)** est heureuse d'annoncer la signature d'une convention d'option pour l'acquisition à 100 % des titres miniers de l'ancienne mine d'or à haute teneur Belleterre, ainsi que l'ajout d'une position majeure de terrain d'exploration s'étalant sur une longueur de 37 kilomètres dans le secteur de Belleterre, à 95 kilomètres au sud de Rouyn-Noranda, Québec.

La Société a acquis un intérêt de 100 % dans 340 nouveaux claims et a signé une entente d'option pour l'acquisition de 9 claims et des 2 concessions minières hôtes de l'ancienne mine Belleterre, laquelle a produit plus de 750 000 oz d'or @ 10,73 g/t et 95 000 oz d'argent @ 1,37 g/t, entre 1936 et 1959 (source : Sigeom MERN). Cette nouvelle position de terrain s'ajoute à l'acquisition stratégique annoncée par la Société le 28 janvier 2021, totalisant ainsi 394 claims à haut potentiel aurifère dans la bande volcanique de Belleterre, pour une superficie de 21 888 hectares.



“L’acquisition du secteur de l’ancienne mine à haute teneur, en plus des nouvelles positions de terrain, assure maintenant à Vior une place prépondérante comme joueur dans la bande volcano-sédimentaire de Belleterre. Le secteur a été sous-exploré depuis les 50 dernières années et n’a jamais fait l’objet d’une consolidation aussi importante par les détenteurs précédents. Nous croyons maintenant que notre position actuelle de terrain nous permettra de travailler avec une vision plus globale et systématique, optimisant ainsi le potentiel pour une nouvelle découverte. De plus, la présence de Minière Osisko inc. dans le secteur devrait avoir pour effet de dynamiser les activités d’exploration à Belleterre” a déclaré Marc L’Heureux, v-p exploration de Vior.

Historiquement, sur le projet Belleterre et dans les environs immédiats, l’or était principalement le seul élément de valeur économique à être exploré. Il est généralement associé à des sulfures ou à l’occasion sous forme natif dans les veines et fractures de quartz, ou dans un état de substitution. La plupart des veines qui ont été exploitées ou travaillées dans le secteur sont situées dans un rayon de 5 km de l’ancienne mine Belleterre. Cependant, plusieurs indices et prospects aurifères ont été trouvés dans le secteur avoisinant comme les veines Conway, Paquin, Audrey, Blondeau et le gisement Aubelle. Le gisement aurifère de Belleterre est le seul à avoir été activement exploité. À la fermeture en 1959, la production totale de la mine Belleterre était de 2,18 millions de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag avec environ 95% du minerai extrait qui provenant de la Veine No. 12.



L'équipe d'exploration de Vior finalise actuellement son modèle géologique du projet Belleterre. Ce dernier fera l'objet d'un communiqué dans les prochaines semaines et servira de base à son programme d'exploration au printemps 2021. La Société entrevoit déjà la réalisation de levés systématiques de prospection et d'échantillonnage qui seront supportés par l'élaboration d'un nouveau modèle métallogénique et des cibles géophysiques.

#### Ententes et acquisition de claims

Un bloc de 18 claims couvrant 1 021 hectares (identifié en vert moyen sur la figure ci-haut) a été vendu par Ressources Sphinx Ltée à la Société pour la somme de 10 000 \$ et l'émission de 100 000 actions de la Société. Une redevance de revenus nets d'affinage (« NSR ») de 1 % est octroyée au vendeur et peut être rachetable pour 1M \$.

Vior a également acquis d'un syndicat de deux prospecteurs indépendants un intérêt de 100% dans un groupe de 21 claims couvrant 1 222 hectares (identifié en partie en bleu pâle sur la figure ci-haut) en contrepartie un paiement de 10 000 \$ et l'émission 90 000 actions de la Société. Une redevance NSR de 1 % est octroyée aux vendeurs et peut être rachetable pour 1M \$.

Vior a acheté d'Exploration Sagidor inc., un groupe de 24 claims totalisant 1 398 hectares (identifié en vert pâle sur la figure ci-haut) en contrepartie d'un paiement de 20 000 \$ et de l'émission de 250 000 actions de la Société. Une redevance NSR de 1 % est octroyée au vendeur et peut être rachetable pour 1M \$.

La Société a acquis d'un autre syndicat de deux prospecteurs indépendants un intérêt de 100 % dans un groupe de 29 claims couvrant 1 689 hectares (identifié en partie en bleu pâle sur la figure ci-haut) pour un paiement de 10 000 \$ et l'émission 250 000 actions de la Société. Une redevance NSR de 1 % est octroyée aux vendeurs et peut être rachetable pour 1M \$.

Vior a acquis des Entreprises Minière Globex inc. un intérêt de 100% dans 6 claims couvrant 349 hectares (identifiés en vert foncé sur la figure ci-haut) en contrepartie de l'émission de 150 000 actions de la Société. Une redevance brute de métaux (« GMR ») de 2 % est octroyée au vendeur dont la moitié peut être rachetable pour 1M \$.

La Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., qui est la détentrice de 9 claims et de 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. Le vendeur a déposé une demande d'abandon des concessions minières au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en conformité avec l'article 122 de la Loi sur les mines, pour la conversion des concessions en claims miniers. La Société peut gagner un intérêt de 100 % dans les 11 titres miniers en s'acquittant de paiements en argent et d'émission d'actions de la Société suivants :

<b>Date de paiement</b>	<b>Montant</b>	
6 novembre 2020	Dépôt complété	10 000 \$
À la signature de l'entente d'option	Paiement en espèce	120 000 \$
20 mars 2021	Paiement en espèce	120 000 \$

Transfert des claims en fiducie	Paie ment en espèce ou émission d'actions*	600 000 \$
Transfert des claims en fiducie	Paie ment en espèce	250 000 \$
12 mois après le cinquième paie ment	Paie ment en espèce ou émission d'actions*	500 000 \$
18 mois après le cinquième paie ment	Paie ment en espèce ou émission d'actions*	500 000 \$
<b>Total:</b>		<b>2 100 000 \$</b>

\* La Société déterminera à sa seule discrétion les modalités du paie ment, soit au comptant, en actions ou une combinaison des deux. Le prix réputé des actions qui seront émises sera égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des 10 derniers jours des actions de Vior à la Bourse de croissance TSX, au moment de l'émission.

Toutes les émissions des actions présentées ci-dessus seront sujettes à l'approbation par la Bourse de croissance TSX.

La Société a également désigné de son côté, dans le cadre du projet Belleterre, un total 242 claims couvrant une superficie 14 086 hectares qu'elle détient à 100 %.

#### Personne qualifiée

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué a été révisé et approuvé par M. Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée de la Société aux fins du Règlement 43-101.

#### À propos de Vior

Vior est une société d'exploration minière junior basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, explorer et développer des projets de haute qualité dans des territoires miniers reconnus et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospects de grande qualité.

#### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Mark Fedosiewich  
Président et chef de la direction  
Tél. : 613-898-5052  
mfedosiewich@vior.ca  
Site Web : www.vior.ca  
SEDAR : Vior inc.

Marc L'Heureux  
Vice-président, Exploration  
Tél. : 450-646-1790  
mlheureux@vior.ca

#### ***Énoncés prospectifs***

*Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croient, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier*

*des résultats d'exploration, la capacité de la société les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexactes, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.*

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué*